

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2010**

-----  
Affiché le 14 avril 2010

**VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2010**

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 5 contre et 1 abstention, décide de fixer les taux des 3 taxes directes locales ainsi qu'il suit :

o Taxe d'habitation	20.25%
o Taxe foncière (bâti)	27.08%
o Taxe foncière (non bâti)	70.00%

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2010**

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 contre, vote le budget primitif 2010, par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, comme détaillé ci-dessous :

Section d'investissement	20 909 990 €
Section de fonctionnement	30 660 718 €

*L'amendement déposé par la liste « l'autre choix pour Etampes » relatif à la section fonctionnement 6531 – « indemnités » et à la section d'investissement 2042 – « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » a été rejeté par 28 voix contre, 2 pour et 4 abstentions.*

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2010**

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 contre, vote le budget primitif assainissement 2010 comme détaillé ci-dessous :

Section d'investissement :	1 073 692 €
Section d'exploitation :	376 490 €

Le Conseil municipal décide de porter la surtaxe communale d'assainissement au tarif de 0.18 € HT/m<sup>3</sup>.

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2010**

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 contre, vote le budget primitif Eau potable 2010 comme détaillé ci-dessous :

Section d'investissement :	265 434 €
Section d'exploitation :	330 200 €

Le conseil municipal décide de porter la surtaxe communale d'eau potable à 0.12 € /m<sup>3</sup>.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CLASSES ELEMENTAIRES DES ECOLES PRIVEES : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE AVEC L'INSTITUTION JEANNE D'ARC D'ETAMPES**

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention cadre à intervenir entre l'école Jeanne d'Arc, l'OGEC et la Ville d'Etampes, définissant les modalités de la participation de la ville d'Etampes aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires .

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L' ESSONNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE VISIO-PUBLIC**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne et la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne pour l'installation d'une borne Visio-public permettant la transmission et réception en temps réel de documents provenant de la CCI d'une part, et permettant au public de s'entretenir par visio-conférence avec un agent de la CCI sur les sujets liées aux entreprises.

*L'amendement déposé par la liste « l'autre choix pour Etampes » relatif à la demande de retrait de l'article 2.3 de la convention a été rejeté par 28 voix contre, 2 pour et 4 abstentions.*

## **APPLICATION DE L'ARTICLE 133 DU CODE DES MARCHES PUBLICS : LISTE DES MARCHES CONCLUS A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009**

Le conseil municipal, prend acte de la communication de la liste des marchés conclus en 2009, conformément à l'application de l'article 133 du code des Marchés Publics.

## **PRESTATIONS DE TELEPHONIE : SIGNATURE DU MARCHE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux prestations de téléphonie avec la ou les sociétés qui seront retenues à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert, lancée conformément à la législation en vigueur et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DIVERS ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX : LANCEMENT DU NOUVEAU MARCHE ET SIGNATURE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres relative aux travaux d'aménagement divers et d'entretien de bâtiment conformément à la législation en vigueur et à signer un marché avec les entreprises qui seront retenues à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer tous les documents s'y rapportant ou toute autre procédure qui serait lancée dans le cas où la procédure de mise en œuvre ne serait pas fructueuse.

## **DELEGATION DE POUVOIR DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 15 MARS 2008 (AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES ET DE LEURS AVENANTS DE PLUS DE 5 %)**

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 5 contre, décide de modifier l'article 5 de la délibération du 15 mars 2008 permettant la signature des marchés et de leurs avenants de plus de 5 %.

## **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GYMNASSE MICHEL POIRIER : SIGNATURE AVENANTS N°1**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants au marché de travaux relatif à la restructuration et à l'extension du gymnase Michel Poirier et à signer lesdits avenants et tous les documents s'y rapportant.

### **SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 AU CONTRAT POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU TRES HAUT DEBIT ET MISE EN ŒUVRE DE LA VIDEO PROTECTION**

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°2 au contrat pour le déploiement du réseau très haut débit et la mise en œuvre de la vidéo-protection et les documents s'y rapportant.

### **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – APPEL A PROJETS – PROJETS COMMUNAUX DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2010**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces projets et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires selon les actions considérées, à prendre en charge le solde des actions communales en cas de défaillance éventuelle de l'un des co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – APPEL A PROJETS – PROJETS ASSOCIATIFS SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2010**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets retenus par le comité technique et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions au bénéfice des associations porteuses desdits projets et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS »**

Le conseil municipal, par 28 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, approuve le partenariat de la commune avec l'association « Nos quartiers ont des talents », et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous les actes afférents.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT JEUNESSE ET SPORTS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement du contrat Jeunesse et sports pour l'année 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous les actes afférents.

### **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement de subventions aux associations ainsi qu'il suit :

Foyer Social Educatif du Collège de Guinette	1 500 €
Service Départemental d'incendie et de Secours Dispositif « Pompier Junior »	1 500 €

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DU SUD ESSONNE : ADHESION AU PROJET DE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 1 abstention, approuve le projet de mise en place d'un transport à la demande dont la compétence sera assurée par le Syndicat Intercommunal de Transport du sud Essonne et décide par la mise en place de ce service, l'adhésion de la commune d'Etampes à la compétence optionnelle du SITSE et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

**ACQUISITION EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT D'UN EQUIPEMENT PERISCOLAIRE A VOCATION MULTISERVICES : RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT MICHEL**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition en VEFA de l'équipement péri-scolaire à vocation multiservices et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

**DECLASSEMENT ET CESSIION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°63 DIT SENTE DE VILLENEUVE INCLUS DANS LE PERIMETRE DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER SAINT MICHEL**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le déclassement et la cession à Emmaüs Habitat des parties du chemin rural n°63 concernée par l'opération du renouvellement urbain du quartier Emmaüs Saint Michel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

**DENOMINATION DE LA PLACE ROBERT ARGANT**

Le conseil municipal, par 33 voix pour et 1 abstention, dénomme la place du gymnase, avenue de Bonnevaux, « Place Robert ARGANT dit « Bébert ».

**ACQUISITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES SITUEES SECTION BE N° 537 ET BE N° 511 EN BORDURE DE LA RUE DE CHAUFFOUR**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquérir une partie des parcelles situées BE 537 et BE 511, rue de Chauffour, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – IMPLANTATION D'UN KIOSQUE PRESSE PLACE NOËL HAMOUY**

Le conseil municipal, par 32 voix pour et 2 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation d'un kiosque presse, place Noël HAMOUY et tous les documents s'y rapportant.

**AUTORISATION DE TRAVAUX : LOCAUX CANTONNIERS**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives aux travaux d'amélioration des locaux des cantonniers et à signer tous les documents s'y rapportant.

**AUTORISATION DE TRAVAUX ECOLE LOUIS MOREAU – CREATION D'UNE SALLE DES MAITRES**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives aux travaux permettant la réalisation d'une salle des maîtres à l'école Louis Moreau.

**REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS : REPARTITION**

Le conseil municipal, par 28 voix pour et 6 contre, décide d'attribuer une indemnité de fonctions à trois conseillers municipaux.

*L'amendement déposé par la liste « l'autre choix pour Etampes » relatif à la demande de retrait de ce point de l'ordre jour a été rejeté, par 28 voix contre, 2 pour et 4 abstentions.*